

*Questions au Feuilleton*

a) International Surveys Ltd., 20, est av. Eglinton, Toronto (Ontario); Coût: \$36,000.

b) Un sondage national par téléphone pour évaluer la réaction, les connaissances et l'opinion des Canadiens relativement aux questions énergétiques générales et au Programme énergétique national.

c) Août 1982. Statistique Canada compte achever l'analyse définitive des études vers la mi-octobre.

LE CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN DE L'ENVIRONNEMENT

Question n° 4460—**M. Mazankowski:**

Existe-t-il un Conseil consultatif canadien de l'environnement et, le cas échéant, a) quel est son mandat, b) qui en est membre, c) quel financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il, d) quelles questions le Conseil a-t-il étudiées au cours de l'année financière 1981-1982, e) combien le Conseil a-t-il coûté au total au gouvernement en 1981-1982?

**L'hon. John Roberts (ministre de l'Environnement):** Oui, il y a un Conseil consultatif canadien de l'environnement.

a) Le mandat du Conseil l'autorise:

1. à donner un avis au ministre sur les problèmes environnementaux que ce dernier lui soumet;

2. à étudier les programmes et les projets du ministère de l'Environnement en ce qui concerne la protection de l'environnement et à en souligner les lacunes au ministre lorsqu'il le juge nécessaire; et

3. après consultation avec le ministre, à faire des enquêtes ou à tenir des audiences publiques, et à publier des rapports de ses conclusions basés sur les faits en matière de questions environnementales qui présentent un grand intérêt pour le public afin de l'informer des questions en jeu.

b) Voici la composition du Conseil:

Président	M. T. Beck
Vice-président	M. R. Bergeron
	Membres
Md. S. Holtz	Md. N. MacPherson
M. M. Hummel	M. H. D. McRorie
M. T. G. Jeanes	M. P. F. M. McLoughlin
Professeur A. R. Lucas	M. P. Meincke

c) Le gouvernement accorde au Conseil des crédits annuels pour ses dépenses d'exploitation.

d) Les questions que le Conseil a étudié au cours de l'année financière 1981-82 comprennent: toxicologie environnementale, les pesticides et l'environnement, les questions environnementales concernant le Nord du Canada, le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, la participation du public aux affaires environnementales ainsi que la gestion et la protection des sites écologiques.

e) \$240,000.

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS—LES DÉDUCTIONS POUR AMORTISSEMENT

Question n° 4466—**M. Wilson:**

1. Le ministère des Communications a-t-il accordé à Econalysis Consulting Services de Toronto, en mai 1982, un contrat de \$47,500 pour «analyser les raffinements et les solutions de remplacement possibles aux déductions pour amortissement» et, le cas échéant, a) pourquoi, b) le projet d'étude a-t-il été lancé par le Ministère ou par la société?

2. Le ministère a-t-il des responsabilités en ce qui concerne les déductions pour amortissement ou cette question relève-t-elle du ministère des Finances?

3. La Direction des politiques fiscales du ministère des Finances aurait-elle pu effectuer l'étude et, a) sinon, pourquoi, b) le cas échéant, pourquoi a-t-il fallu retenir les services de conseillers de l'extérieur?

4. Le ministère des Communications a-t-il l'intention de publier l'étude?

**M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** En ce qui concerne le ministère des Communications, la réponse à la question ci-dessus est la suivante:

1. La firme Econalysis Consulting Services a obtenu du ministère des Communications un contrat de recherche d'une valeur de 47,500 dollars (porté ultérieurement à 62,325 dollars).

a) L'étude avait pour objet de décrire les obstacles à la prospérité de l'industrie cinématographique canadienne et de proposer un ensemble de mesures de redressement. L'industrie du film connaît à l'heure actuelle des temps très difficiles, les sources habituelles de financement s'étant asséchées et le volume de la production cinématographique ayant diminué. Une étude s'imposait donc pour évaluer d'autres solutions et faire en sorte que l'aide à l'industrie soit dirigée le plus efficacement possible.

b) L'étude a été proposée par le ministère des Communications.

2. Le ministre des Communications est chargé de veiller à l'adoption de mesures destinées à stimuler la croissance des industries culturelles du Canada. Toutefois, les modifications au Programme de déduction pour amortissement au titre des immobilisations doivent être approuvées par le ministre des Finances et le comité compétent du Cabinet. La responsabilité suprême de la gestion du système fiscal et de l'élaboration de politiques de stabilisation à court terme incombe au ministre des Finances. Néanmoins, dans le cadre de ses attributions en matière de culture, le ministre des Communications peut proposer des modifications de taxes et de tarifs, ainsi que des remises d'impôt, en vertu de la Loi sur l'administration financière.

3. L'étude n'aurait pu être entreprise par la Direction de la politique de l'impôt du ministère des Finances étant donné qu'elle embrasse non seulement le champ de la politique fiscale, mais aussi d'autres types de stimulants dont pourrait tirer profit l'industrie canadienne de la production de films et de bandes magnétoscopiques.

4. Le ministère publiera l'étude.

\* \* \*

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, si les questions n°s 2,725, 3,518, 3,797, 3,809, 4,058 et 4,399 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement. Il faudrait peut-être deux personnes pour les porter, car elles pèsent environ dix livres.